



L'Ordre des
hygiénistes dentaires
de l'Ontario

Nous protégeons votre santé et votre sourire

**Exigences du Programme d'assurance
de la qualité et Lignes directrices
de la compétence continue**

Introduction

Le *Programme d'assurance de la qualité* a été conçu pour aider les hygiénistes dentaires à examiner leur pratique de l'hygiène dentaire, à en relever les parties nécessitant une amélioration et à déterminer les activités d'amélioration continue de la qualité selon leur situation et à leurs ressources. Les présentes lignes directrices servent d'outil aux hygiénistes dentaires pour choisir les activités et les objectifs d'apprentissage appropriés.

Programme d'assurance de la qualité (AQ) – Questions et réponses

Pourquoi les hygiénistes dentaires doivent-elles participer au programme d'assurance de la qualité?

Le comité d'assurance de la qualité évalue annuellement les dossiers d'assurance de la qualité des hygiénistes dentaires sélectionnées afin de se conformer à son engagement envers la loi, expressément, la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, comme prévue par le gouvernement de l'Ontario. Cette exigence a été développée pour aider toutes les professions de la santé réglementées à rehausser la qualité des soins de santé dont le but ultime consiste à améliorer la santé du client.

À quoi servent les dossiers d'assurance de la qualité?

Les dossiers d'assurance de la qualité remplissent deux fonctions. Premièrement, ils aident à vérifier l'engagement continu que prennent les hygiénistes dentaires dans le cadre de leur profession et fournissent une façon de vérifier leurs connaissances, leurs compétences et leur jugement actuels. Ces dossiers sont la preuve de leur niveau de compétence actuel à pratiquer qu'elles peuvent fournir sur demande. Deuxièmement, leurs dossiers servent aux fins d'évaluation d'un pair. Une fois établis, ces dossiers sont utiles à l'OHDO ainsi qu'à l'hygiéniste dentaire pour l'aider à documenter et à surveiller sa croissance et son perfectionnement professionnel et l'impact qu'exercent ceux-ci sur les soins de ses clients.

Qui doit maintenir des dossiers AQ?

Toutes les hygiénistes dentaires autorisées à exercer en Ontario doivent participer au programme. Elles incluent les membres titulaires de certificats d'inscription actifs et inactifs. Autrement dit, **chaque hygiéniste dentaire doit** maintenir des dossiers AQ.

Démontrer la conformité aux exigences de l'assurance de la qualité

Il y a deux façons dont les hygiénistes dentaires doivent démontrer qu'elles participent au programme d'assurance de la qualité :

1. Remplir l'Outil d'autoévaluation en ligne chaque année avant le 31 janvier. Skilsure effectue le suivi de la participation et le signale à l'Ordre.
2. Sur avis, remplir et soumettre la documentation requise pour l'option 1, 2 ou 3.

Guide de référence pour le programme d'assurance de la qualité

Chaque année, tous les membres autorisés sont tenus d'entrer l'information connexe à l'assurance de la qualité dans le Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (portail SMILE) et de remplir l'Outil d'autoévaluation. Lorsqu'ils sont sélectionnés pour participer au volet d'examen d'un pair du programme, les membres autorisés peuvent choisir une de trois options pour démontrer leur compétence.

Le tableau suivant présente les trois options :

	Option 1	Option 2	Option 3
Autoévaluation obligatoire (à l'aide du Système de gestion de l'autoapprentissage [portail SMILE])			
Visé à démontrer et à vérifier les connaissances	Portfolio d'apprentissage*	Évaluation écrite administrée par le BNCHD**	Évaluation écrite administrée par le BNCHD**
Visé à démontrer et à vérifier les compétences et le jugement	Profil de pratique***	Profil de pratique***	Examen sur place de la pratique

* Le portfolio d'apprentissage doit décrire les objectifs et les activités d'apprentissage. Les objectifs sont déterminés selon les résultats de l'autoévaluation.

** Cette évaluation est administrée par le Bureau national de la certification en hygiène dentaire. Le BNCHD impose des frais d'administration de 125,00 \$ (plus les taxes) pour chaque tentative de cette évaluation.

*** Le profil de pratique doit décrire une journée typique dans la pratique à l'aide de messages-guides et de cases à cocher dans le Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (portail SMILE) pour couvrir les services fournis, la prévention des infections et la tenue de dossiers.

Maintien d'un portfolio d'apprentissage (requis pour l'option 1, recommandé pour les options 2 et 3)

Les hygiénistes dentaires qui envisagent de choisir l'option 1 pour soumettre l'information liée à l'assurance de la qualité doivent maintenir un *portfolio d'apprentissage* et compléter des activités d'amélioration continue de la qualité (ACQ) propres à assurer leur compétence continue. Le *portfolio d'apprentissage* tient une place importante dans l'amélioration continue de la qualité et permet aux hygiénistes dentaires d'examiner leur pratique en menant une autoévaluation ou en faisant l'objet d'une évaluation d'un pair. Il aide également les hygiénistes dentaires à réfléchir sur leur pratique de l'hygiène dentaire, à en relever les éléments nécessitant une amélioration et à personnaliser leurs activités d'amélioration continue de la qualité selon leur situation et leurs ressources.

Celles, qui reçoivent un avis du comité d'assurance de la qualité les informant qu'elles doivent participer à un examen d'assurance de la qualité et qui décident de s'y conformer en choisissant l'option 1, doivent soumettre électroniquement leur portfolio d'apprentissage qui comprend leurs objectifs d'apprentissage et activités d'apprentissage pour les trois dernières années.

- Une bibliographie pour toutes les activités d'autoapprentissage doit être incluse
- Pour les cours et les présentations, le titre du cours ou de la présentation, le nom du conférencier et son titre de compétences et le commanditaire (s'il y a lieu) doivent être inclus
- Les hygiénistes dentaires doivent conserver la documentation à l'appui comme des attestations de présence, des biographies de conférenciers et des reçus pour toutes les activités ACQ, qui peut être requise par le comité d'assurance de la qualité.

Au cours d'une période de trois ans, les hygiénistes dentaires doivent compléter soixante-quinze heures d'activités ACQ, une moyenne de vingt-cinq heures par année. Au moins 80 pour cent des activités d'apprentissage doivent être directement liées à la pratique et aux objectifs d'apprentissage de l'hygiéniste dentaire. Le reste des activités ACQ, soit 20 pour cent, peuvent être liées à l'hygiène dentaire sans toutefois avoir rapport aux objectifs d'apprentissage. Par exemple : assister à des conférences ou à des réunions de groupe d'hygiénistes dentaires.

Établir les objectifs d'apprentissage

Chaque année, les hygiénistes dentaires établissent des objectifs d'apprentissage selon les lacunes en connaissances pratiques révélées par le processus d'autoévaluation. Le nombre d'objectifs qu'établissent les hygiénistes dentaires chaque année dépend du manque de connaissances et de l'importance de l'apprentissage pour atteindre chaque objectif. Chaque objectif doit être assez concret pour permettre à l'hygiéniste dentaire de rechercher des activités d'apprentissage qui approfondiront ses connaissances et apporteront des changements de comportement de façon à affecter positivement sa pratique de l'hygiène dentaire. Chaque objectif doit être complété au cours de l'année. Un objectif ambitieux qui requiert plus d'une année pour l'atteindre devrait être réparti en jalons annuels réalisables.

Les objectifs pour les hygiénistes dentaires en pratique clinique devraient être directement reliés à au moins un des éléments suivants :

- Science en hygiène dentaire
- Pratique de l'hygiène dentaire
- Engagements éthiques et légaux des hygiénistes dentaires
- Communication, sensibilisation culturelle, pratique intégrée
- Prévention des infections
- Tenue de dossiers
- Programme d'assurance de la qualité
- Accomplissement des actes de sa propre initiative
- Justice sociale en rapport à l'hygiène dentaire, accès aux soins
- Collaboration interprofessionnelle, pratique multidisciplinaire
- Radiographie, sécurité radiologique, formation comme responsable de la radioprotection
- Santé et sécurité, SIMDUT
- Processus de soins
- Formation pour mentorat par les pairs, agir à titre de mentor ou recevoir le mentorat par le biais du programme de mentorat par les pairs.

Les objectifs pour les hygiénistes dentaires qui ne pratiquent pas en clinique devraient être directement reliés à leur pratique et à leurs connaissances générales en hygiène dentaire. Les objectifs pour les éducatrices devraient être associés à leur domaine d'enseignement et à la pratique et à la théorie éducatives.

Le Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (portail SMILE) suggère des objectifs selon votre autoévaluation pour vous aider à établir vos objectifs d'apprentissage. Veuillez noter que vous n'êtes pas tenue de choisir les objectifs suggérés, et que vous pouvez les modifier ou les supprimer du système et établir vos propres objectifs.

Choisir les activités d'apprentissage

Activités d'apprentissage recommandées :

- Cours ou ateliers conçus pour les professionnels de la santé et offerts par des associations et des sociétés professionnelles ou des cercles d'études
- Présentations, publications et modules d'apprentissage offerts par l'OHDO
- Cours et ateliers offerts par les écoles en hygiène dentaire reconnues
- Cours et ateliers offerts par les collèges communautaires et les universités
- Autoapprentissage conçu pour les hygiénistes dentaires et offert par des sources accréditées qui exigent un examen et délivrent un certificat au terme de la formation.
- Faire une présentation originale d'un travail, d'un compte rendu ou d'un exposé en hygiène dentaire à un groupe reconnu de collègues professionnels lors d'une réunion scientifique.
- Écrire un travail scientifique original qui est publié dans une revue scientifique professionnelle
- Rédiger un exposé scientifique, éducatif ou clinique original pour une réunion professionnelle
- Observation d'un collègue au travail, si cette activité peut s'appliquer à un objectif et être combinée à d'autres sources d'apprentissage
- Autoapprentissage à l'aide de revues ou de livres de cours récents portant sur la médecine, l'hygiène dentaire ou le domaine dentaire et approuvés par des collègues.

Activités proposées pour l'apprentissage général :

- Occuper un poste de leadership à titre de représentant de l'OHDO ou d'une association provinciale ou nationale
- Assister à une conférence ou à un symposium en hygiène dentaire
- Assister à des congrès ou à des cercles d'étude
- Lire des revues scientifiques en hygiène dentaire
- Faire du bénévolat dans un projet de santé buccodentaire communautaire
- Participer à des programmes qui offrent des services d'hygiène dentaire bénévoles substantiels aux populations mal desservies en soins dentaires ou à des personnes qui habitent des régions vulnérables en Ontario
- Agir à titre de mentor pour un ou une collègue qui requiert une orientation dans le cadre du Programme d'assurance de la qualité ou du Programme d'encadrement pour nouveaux membres autorisés
- Recevoir l'appui d'un mentor tel qu'exigé par le Programme d'assurance de la qualité ou le Programme d'encadrement pour nouveaux membres autorisés.

Activités à ne pas inclure

- Participer à des réunions administratives
- Faire un discours à un dîner ou à un banquet
- Faire des discours ou des présentations à des groupes communautaires, des écoles ou des organismes religieux
- Recertification en premiers soins et en RCR
- Participer à des réunions de personnel
- Participer à des présentations de produits
- Autoapprentissage à l'aide de revues ou de livres non professionnels
- Discuter avec des représentants de vente de produits, des employeurs ou des collègues
- Pratiquer le yoga et participer à des séances d'entraînement physique ou de réduction du stress
- Lire des livres portant sur le bien-être personnel, la réduction du stress ou la perte de poids.

Bibliographie des activités d'apprentissage

Il est nécessaire d'établir une bibliographie des ressources utilisées pour toutes les activités ACQ exploitées pour atteindre un objectif. Toutes les ressources doivent être citées avec des références complètes pour chaque objectif. Voici des exemples de références bibliographiques pour diverses activités ACQ.

Conférencier

Titre de cours ou projet	Conférencier ou ressources utilisées	Type d'activité
Détection des cancers de la bouche	Marvin Von Scapel, MD, oncologiste, Tout hôpital	Diaporama

Cours ou atelier

Titre de cours ou projet	Conférencier ou ressources utilisées	Type d'activité
Le processus de soins en hygiène dentaire	Association des hygiénistes dentaires de l'Ontario, Apprentissage dentaire professionnel	Cours virtuel

Article de revue

Titre de cours ou projet	Conférencier ou ressources utilisées	Type d'activité
Prévalence du cancer buccal chez les fumeurs	Layton, P. Nom de la revue scientifique, Volume 1, Printemps 2010, p. 34-56	Autoapprentissage

Soi-même à titre de conférencier

Titre de cours ou projet	Conférencier ou ressources utilisées	Type d'activité
Préférence du patient pour les instruments ultrasoniques – Maîtrise/Thèse présentée à la conférence nationale	Votre nom, HDA, M.Sc.	Diaporama de la recherche originale

Réseau de connaissances

Titre de cours ou projet	Conférencier ou ressources utilisées	Type d'activité
Maladie de Parkinson	Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario, OHDO Avis aux médias, maladie de Parkinson, 2009/10/27	Autoapprentissage

Maintien d'un profil de pratique (Options 1 et 2 seulement)

Celles, qui reçoivent un avis du comité d'assurance de la qualité les informant qu'elles doivent participer à un examen d'assurance de la qualité et qui décident de s'y conformer en choisissant l'option 1 ou 2, doivent maintenir et soumettre électroniquement leur *profil de pratique*, qui décrit chacune de leur pratique de l'hygiène dentaire courante et atteste leurs compétences et leur jugement. Le Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (portail SMILE) aide les hygiénistes dentaires à remplir leur *profil de pratique* et leur demande de soumettre un profil de pratique séparé pour chaque type de pratique de l'hygiène dentaire.

Le *profil de pratique* des hygiénistes dentaires qui prodiguent des soins aux clients doit constituer une représentation de la pratique de l'hygiène dentaire. Ce groupe peut inclure les hygiénistes dentaires qui travaillent dans des pratiques de l'hygiène dentaire qui offrent des soins généraux, d'orthodontie et de restauration ou qui font partie de la santé publique ou d'un milieu institutionnel. Dans cette partie, les hygiénistes dentaires doivent fournir des renseignements spécifiques à leur pratique, notamment leur clientèle, la prestation des services d'hygiène dentaire, les pratiques de la prévention des infections et de la tenue de dossiers et le délai dans lequel ces services d'hygiène dentaire sont fournis. Les questions portent essentiellement sur la garantie que les clients reçoivent des soins complets, et qu'ils sont conscients que toutes les procédures peuvent ne pas être nécessairement complétées par l'hygiéniste dentaire. Les cases à cocher et les questions à réponse courte fournissent une description des conditions qui s'appliquent à toutes les pratiques de l'hygiène dentaire où sont offerts des soins cliniques.

Si une hygiéniste dentaire travaille dans plus d'un milieu de pratique de type similaire, elle doit dresser le profil de la pratique principale de ce type. En terminant le profil, elle a l'occasion de noter toute différence entre les pratiques du même type. Si elle travaille dans divers milieux de pratique, elle doit dresser un profil pour chaque type de pratique. Plusieurs hygiénistes dentaires choisissent des placements réguliers à temps partiel dans divers milieux de pratique. Le principe du *profil de pratique s'applique*, et elles doivent dresser un profil qui décrit le poste à temps partiel « typique » dans une pratique.

Celles dont la fonction principale de leur pratique ne consiste pas à prodiguer des soins cliniques doivent réfléchir un peu plus à la façon dont elles peuvent décrire leurs milieux de travail. Ce groupe inclut les hygiénistes dentaires qui travaillent dans le milieu de la santé publique ou dans un établissement d'enseignement ou dans d'autres pratiques non traditionnelles. L'information qu'elles fournissent peut être très différente de celle fournie par la majorité des hygiénistes dentaires. Selon la portée de leur fonction, leurs clients peuvent être entre autres des étudiants, des groupes communautaires et des éducateurs. En décrivant sa pratique ou son milieu de travail, l'hygiéniste doit définir les types de personnes ou de groupes qui constituent ses « clients ». En plus d'être en mesure de saisir ses renseignements dans une zone de texte ouverte, elle peut télécharger toute documentation qui l'aide à décrire sa pratique ou ses pratiques.

Au terme de l'évaluation du *profil de pratique*, une entrevue téléphonique ou un examen sur place de la pratique peut être requise aux fins de clarification.

Évaluation écrite de l'assurance de la qualité du Bureau national de la certification en hygiène dentaire (requis pour les options 2 et 3)

Il est recommandé aux hygiénistes dentaires qui envisagent d'entreprendre l'évaluation écrite de continuer à maintenir un *portfolio d'apprentissage comme décrit plus haut* et d'inclure des objectifs et des activités qui les aident à se tenir au fait des pratiques, des théories et des développements actuels en hygiène dentaire. À mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles, ils sont incorporés à l'évaluation écrite du BNCHD. Peu importe l'option qu'elles choisissent, toutes les hygiénistes dentaires ont accès à l'outil du Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (portail SMILE) qui aide à établir des objectifs.

Celles, qui reçoivent un avis du comité d'assurance de la qualité les informant qu'elles doivent participer à un examen d'assurance de la qualité et qui décident de s'y conformer en choisissant l'option 2 ou 3, doivent indiquer électroniquement l'option de leur choix (soit 2 ou 3) par le biais du Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (portail SMILE). En choisissant l'option 2 ou 3, le système déclenche l'autorisation de compléter l'évaluation écrite de l'assurance de la qualité du BNCHD. Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire administre cette évaluation. Toute information liée au développement et à l'administration de l'évaluation se trouve sur son site Web à BNCHD.ca. Le BNCHD envoie les instructions par courriel directement à l'hygiéniste dentaire. Au terme de l'évaluation et par le biais du portail SMILE, l'hygiéniste dentaire doit faire parvenir une copie du certificat attestant qu'elle l'a complétée avec succès. Les hygiénistes dentaires ne peuvent s'y prendre que trois fois pour réussir l'évaluation. Celles qui ne réussissent pas l'évaluation après trois tentatives sont renvoyées au comité d'assurance de la qualité qui doit décider quelles autres mesures doivent être prises concernant leur évaluation ou des activités de remédiation.

Le temps prévu pour se préparer à compléter l'évaluation d'assurance de la qualité du BNCHD compte au moins soixante-quinze heures au cours d'une période de trois ans. Les frais exigés aujourd'hui pour compléter l'évaluation sont de 125 \$ (taxes en sus). Outre ces frais, les hygiénistes dentaires sont tenues d'acheter tout le matériel d'apprentissage requis pour se préparer pour l'évaluation.

Examen sur place (requis pour l'option 3)

Celles, qui reçoivent un avis du comité d'assurance de la qualité les informant qu'elles doivent participer à un examen d'assurance de la qualité et qui décident de s'y conformer en choisissant l'option 3, doivent indiquer électroniquement qu'elles optent pour être évaluées par un examen sur place de la pratique. Une évaluatrice de l'assurance de la qualité contacte l'hygiéniste dentaire pour fixer une date à laquelle l'examen peut être effectué. L'examen donne l'occasion aux hygiénistes dentaires de faire preuve de leurs compétences et de leur jugement dans leur pratique. Au cours de cette visite, elles auront suffisamment de temps pour démontrer que leur milieu de travail et leurs pratiques se conforment aux Normes de pratique, et que les procédures liées à la prévention des infections et à la tenue des dossiers respectent les lignes directrices et les règlements actuels. Pour de plus amples détails sur les éléments qui font l'objet d'un examen sur place, veuillez consulter l'Outil d'évaluation de l'assurance de la qualité de la pratique plus bas. Au terme de l'examen, les résultats de l'évaluatrice sont acheminés à l'hygiéniste dentaire pour sa revue, et c'est à ce moment-là qu'elle peut fournir des renseignements additionnels ou en clarifier les résultats. Le rapport de l'évaluation et les renseignements fournis par l'hygiéniste dentaire sont revus par le comité d'assurance de la qualité.

Directives d'évaluation pour un examen d'assurance de la qualité de la pratique professionnelle (sur place)

Nom du membre inscrit : _____ Numéro d'inscription : _____

Adresse de la pratique : _____

Date de l'évaluation : _____

Nom de l'évaluateur: _____

Environnement de travail

Directives d'évaluation pour les lacunes identifiées	Norme	Oui	Non	N / A	Commentaires
1. Le bureau compte une politique écrite en ce qui a trait à la collecte et à la mise à jour des données des clients.	1, 2, 5				
2. Le bureau compte une politique écrite en ce qui a trait aux procédures de santé et de sécurité, y compris des protocoles de contrôle des infections.	6, 8				
3. Un protocole d'urgence, des fournitures / équipement d'urgence et l'oxygène sont en place.	6, 8				
4. Le membre inscrit détient une certification actuelle en réanimation cardiorespiratoire de base.	8				
5. L'exposition et le traitement des radiographies et l'hygiène liée aux radiations sont conformes à la <i>Loi sur la protection contre les rayons X</i> .	1				
6. L'équipement est à jour et en bon état.	6				
7. Les instruments sont tranchants et la conception originale a été maintenue.	6				
8. L'équipement, les instruments et les fournitures sont suffisants pour supporter la sélection et la mise en œuvre de services d'hygiène dentaire appropriés.	3, 6				

Vérification des dossiers

Directives d'évaluation pour les lacunes identifiées	Norme	Oui	Non	N/A	Commentaires
9. Les antécédents médicaux / dentaires et les mises à jours sont dans le dossier du client.	8				
10. L'évaluation clinique est complète* et soutient le diagnostic d'hygiène dentaire. *entretien avec le client, santé historique dentaire et pharmacologique, examen clinique et radiographique.	8				
11. Un programme de traitement individuel pour chaque client a été établi et comprend : a) des objectifs b) une séquence d'activités c) la participation du client à ces activités.	5, 8				
12. Le consentement éclairé du client en ce qui concerne le traitement a été obtenu.	1, 5				
13. La date et les conditions de chacun des contacts professionnels avec le client sont documentées selon la réglementation sur le maintien des dossiers de l'OHDO.	1, 2, 8				
14. Une ré-évaluation clinique est réalisée et le plan de traitement d'hygiène dentaire est revu et modifié au besoin.	8				
15. Le client a reçu des consignes en ce qui a trait à l'utilisation des dispositifs et des techniques d'hygiène buccale.	8				
16. Le membre inscrit consulte et(ou) réfère à d'autres professionnels de la santé au besoin.	1, 5, 7, 8				
17. Autre					

Signature de l'évaluatrice :

Date :

Exigences reliées à la réanimation cardiorespiratoire (RCR)

En plus des soixante-quinze heures, chaque hygiéniste dentaire qui travaille dans une pratique clinique doit être titulaire d'un certificat valide en réanimation cardiorespiratoire (RCR) à tout le moins pour soins de base. Ce cours doit comprendre la formation de soins immédiats en réanimation; la RCR à un secouriste et à deux secouristes pour adultes, enfants et bébés; le retrait d'obstructions des voies respiratoires pour adultes, enfants et bébés; l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA); et l'utilisation d'un ballon masque suivant une certification ou une recertification auprès de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, de la Croix-Rouge canadienne ou de tout autre organisme qui impose les mêmes exigences.

Tous les cours de certification ou de recertification en RCR doivent inclure une partie pratique. Les cours RCR en ligne ne sont pas acceptables.